

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-21 24SGADL0049

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 55
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 15 avril 2024

OBJET : Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'avance remboursable AOM

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau suite à sa demande, a bénéficié pendant la crise sanitaire du versement d'une avance remboursable d'un montant de 447 630 € en qualité d'AOM, conformément aux disposition du décret du 28 décembre 2020 pris en application de l'article 10 de la loi de finances rectificative pour 2020 du 30 novembre 2020. Le montant de l'avance a été fixé en fonction de la baisse du montant des ressources au titre du versement mobilité et des recettes tarifaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été fixée par convention tripartite le 14 janvier 2021 entre la Communauté Urbaine, le préfet de Saône-et-Loire et la Direction générale des finances publiques, représentée par le Directeur départemental des finances publique de Saône-et-Loire.

Ainsi, il est notamment prévu que le remboursement de l'avance doit intervenir à compter de l'année suivant celle où le montant des recettes de versement mobilité et des recettes tarifaires a été égal, pour chacune de ces recettes, à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019. La condition étant remplie en 2022 comme l'illustre l'évolution des recettes de la Communauté Urbaine, ci-dessous, il convient par avenant d'établir l'échéancier de remboursement.

	2017	2018	2019	Moyenne ne 2017- 2019	2020	2021	2022	2023
Versement mobilité	4 058 260	3 949 618	3 942 640	3 983 506	3 570 502	3 960 649	4 290 151	4 452 172
Recettes tarifaires	352 698	353 458	377 770	361 309	244 224	275 317	365 010	411 106

Le remboursement de la somme de 447 630 € sera donc effectué avant le 1^{er} septembre de chaque année, selon l'échéancier suivant :

Année	Annuité	Capital amorti	Capital restant dû
2023	41 111,17 €	41 111,17 €	406 518,83 €
2024	58 074,10 €	99 185,27€	348 444,73 €
2025	58 074,10 €	157 259,37 €	290 370,63 €
2026	58 074,10 €	215 333,47 €	232 296,53 €
2027	58 074,10 €	273 407,57 €	174 222,43 €
2028	58 074,10 €	331 481,67 €	116 148,33 €
2029	58 074,10 €	389 555,77 €	58 074,23 €
2030	58 074,23 €	447 630,00 €	0,00 €

Il est précisé que la date butoir pour le remboursement intégral de l'avance est fixé au 1^{er} janvier 2031.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relative à l'avance

remboursable versée à la Communauté Urbaine en date du 14 janvier 2021.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024


POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Meunier', enclosed within a thin black rectangular border.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Meunier', enclosed within a thin black rectangular border.